# Concours « Le monde dans votre assiette »

# Règlement de participation

1. Le concours « Le monde dans votre assiette »est tenu par le Réseau FADOQ (ci-après : les « organisateurs du concours »). Il se déroule au Québec, du 18 juillet 2017 à 00 h 01 (HNE) au 25 septembre 2017 à 23 h 59 (HNE) (ci-après : la « durée du concours »).

Le concours consiste en un tirage au sort de toutes les participations récoltées par l’administration du Réseau FADOQ, entre le 18 juillet 2017 et le 25 septembre 2017. Les inscriptions doivent se faire sur le site Internet [www.viragemagazine.com](http://www.viragemagazine.com). Le concours est exclusif aux membres du Réseau FADOQ et aux abonnés du magazine Virage. Le grand tirage, dont lesparticipations auront été enregistrées, aura lieu le 29 septembre 2017 dans les locaux du Réseau FADOQ situé au 4545, Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec), H1V 0B2. Puisque le concours est en vigueur à travers le Québec, la présence n’est pas obligatoire lors du tirage pour gagner.

## ADMISSIBILITÉ

1. Ce concours s’adresse exclusivement aux membres du Réseau FADOQ et aux abonnés du magazine Virage, âgés de 50 ans ou plus, résidant au Québec. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, de leurs filiales, de leurs sociétés apparentées et affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion, les partenaires, les fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec qui ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

## COMMENT PARTICIPER

1. **Aucun achat requis**. Inscrivez-vous au concours en visitant le site Internet viragemagazine.com. Vous devez vous abonner à l’infolettre Virage et accepter le règlement du concours. Votre inscription au concours doit être faite au plus tard le 25 septembre 2017 à 23 h 59 (HNE). Sur réception du message de confirmation de votre inscription, vous serez alors automatiquement inscrit au concours. Les témoins (cookies) doivent être acceptés.

Les organisateurs du concours ne garantissent d’aucune façon que le site Internet du concours sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant toute ou une partie de la durée du concours ou qu’il sera exempt de toute erreur.

4. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d’annuler une ou plusieurs de leurs participations :

4.1 Limite d’une (1) inscription par Internet par membre du Réseau FADOQ.

Erreur ! Signet non défini.

## PRIX

1. Le prix du concours est un chèque-cadeau échangeable contre un souper pour quatre personnes dans l’un des sept restaurants Buffet des continents : Québec, Drummondville, Trois-Rivières, Mascouche, Sherbrooke, Gatineau ou Saint-Jérôme.

Valeur totale du prix : 100,00 $ CA.

## CONDITIONS

1. Les conditions suivantes s’appliquent au prix :

* Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et non négociable ; et
* Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation enregistrés valides à la date de clôture du concours et reçus conformément au règlement.

## RÉCLAMATION DES PRIX

7. Afin d’être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

1. **Être jointe par téléphone ou par courriel** par les organisateurs du concours dans les trois (3) jours suivant la sélection au hasard ; et
2. Respecter le règlement en intégralité, ses conditions et limites de participation ; et
3. avoir lu, compris, accepté le présent règlement.

8. À défaut de respecter l’une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement jusqu’à ce qu’un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

***CONDITIONS GÉNÉRALES***

9. **Limite de responsabilité – utilisation du prix.** Toute personne sélectionnée dégage le Réseau FADOQ, ses partenaires, compagnies affiliées et apparentées, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentants de toute responsabilité relativement à tout dommage qu’elle pourrait subir en raison de l’acceptation ou de l’utilisation ou de l’inutilisation de son prix.

10. **Vérification.** Les inscriptions sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours.

11. **Participation non conforme.** Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d’annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d’y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. participations excédant la limite permise, piratage informatique, etc.). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

12. **Acceptation du prix.** Tout prix devra être accepté tel qu’il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, être substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l’argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.

13. **Substitution de prix.** Dans l'éventualité où, pour des raisons non reliées au gagnant, les organisateurs du concours ne peuvent attribuer un prix (ou une portion de prix) tel qu’il est décrit au présent règlement, ils s'engagent à attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du prix (ou de la portion de prix) indiquée au règlement en argent.

14. **Refus d’accepter un prix.** Le refus d’une personne sélectionnée au hasard d’accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère les organisateurs du concours de tout obligation reliée à ce prix envers cette personne.

15. **Limite de responsabilité – fonctionnement du concours.** Le Réseau FADOQ, ses compagnies affiliées et apparentées, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentants se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours.Le Réseau FADOQ, ses sociétés affiliées et apparentées, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentants se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

16. **Modification.** Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d’annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l’éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l’administration, la sécurité, l’impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement. Dans tous les cas, les organisateurs du concours, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de produits ou des services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants, ne pourront être tenus d’attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d’attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.

Les organisateurs n’encourront aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, de l’équipement informatique, de logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d’un virus, d’un bogue ou d’un échec de transmission des données.

Toute personne qui tenterait délibérément d’endommager un site Web ou de saper l’opération légitime de ce concours serait en contravention avec les lois criminelles et civiles et, le cas échéant, le Réseau FADOQ se réserve le droit d’intenter tous les recours offerts par la loi, dont celui de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans toute la mesure permise par la loi.

17. **Impossibilité d'agir - conflit de travail**. Le Réseau FADOQ, ses sociétés affiliées et apparentées, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentants n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans son établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

18. **Limite de responsabilité – participation.** En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs sociétés affiliées et apparentées, leurs agences de publicité et/ou de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu’elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

19. **Autorisation.** En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise les organisateurs du concours, leurs partenaires et représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d’utilisation, dans tout média et à l’échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente. Pour fins de précisions, les gagnants autorisent les organisateurs du concours à diffuser une liste des gagnants dans tous les médias, incluant sur le Web et leur site Internet.

20. **Communication avec les participants.** Aucune communication (autre que lors de l’inscription) ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix. Les participants sélectionnés seront joints par téléphone ou par courriel selon leurs coordonnées enregistrées au Réseau FADOQ. Il est de la responsabilité de chaque participant de s’assurer de l’exactitude de son numéro de téléphone et de son courriel au Réseau FADOQ.

21. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la politique sur la protection de la vie privée. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par le Réseau FADOQ sauf si le participant a autrement permis au Réseau FADOQ ou à ses sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire en cochant sur le formulaire d’inscription à l’infolettre.

22. **Décisions des organisateurs du concours**. Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants relative au présent concours est finale et sans appel.

23. **Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont les coordonnées sont inscrites lors de l’inscription sur le site Internet. C’est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

24. **Liste des gagnants**. Pour le nom de la personne gagnante, visitez le www.viragemagazine.com

25. **Règlement**. Le règlement est disponible sur le site Internet www.viragemagazine.com

26**. Non affiliation.** Le présent concours n’est nullement parrainé, cautionné, affilié ou

commandité par Facebook.